

Initiatives parlementaires

s'ils sont menacés, non seulement du point de vue physique, mais aussi dans leur développement intellectuel, affectif et moral.

Aussi, monsieur le Président, notre ministère continuera également de collaborer avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les organismes communautaires en vue de former de solides réseaux de prévention et de soutien pour les enfants disparus et, bien sûr, pour tous les jeunes qui ont besoin d'aide.

Monsieur le Président, d'ailleurs, à l'intérieur de la motion 254 de notre collègue, celle-ci souhaitait l'établissement, en somme, d'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants. Vous savez qu'il y a un organisme bénévole qui a déjà mis cela sur pied, qui est la Société de l'enfance canadienne, qui a mis en opération, en mai de cette année, la première ligne téléphonique d'urgence destinée aux enfants canadiens. Son nom est *Jeunesse j'écoute* qui met à la disposition de quelque 7 millions d'enfants une aide immédiate, gratuite et anonyme, dans les deux langues.

Monsieur le Président, notre gouvernement, devant les résultats positifs qui ont été obtenus, puisqu'il y a quelque 654 contacts téléphoniques par jour, ce qui représente 45 000 cas dans ces derniers mois, notre gouvernement va injecter 1.3 million sur une période de 12 mois pour justement supporter l'effort qui a été mis en place par cet organisme et faire en sorte qu'il y ait vraiment une ligne téléphonique perpétuelle pour venir en aide aux enfants qui vivent des moments difficiles, que ce soit des abus sexuels ou d'autres situations.

[Traduction]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, je dois avouer que je suis d'accord avec le député qui vient de parler pour dire que, effectivement, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pris des mesures pour protéger les enfants. Cependant, il ne faut pas négliger la motion présentée par la députée de Mission—Coquitlam:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays. . .

Que peut-on reprocher à cette motion? La suite du texte fait valoir que la déclaration des droits doit comporter la création d'une commission pour la protection des enfants et l'établissement d'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise. Je ne pourrais jamais m'expliquer qu'un député de quelque parti qu'il soit puisse s'opposer à l'essence ou, plus particulièrement, à l'objectif de cette motion présentée par ma collègue.

Il est on ne peut plus clair que la proposition avancée dans cette motion mérite l'appui de tous les parlementaires, peu importe leur allégeance politique. Sans doute que les ministériels voudront à l'occasion y apporter certaines améliorations, mais l'objectif visé est clair et net.

La troisième partie de la motion porte sur l'établissement d'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise. Nous savons tous que la Société de l'enfance canadienne, organisme national sans but lucratif qui s'occupe de réunir des fonds, a récemment mis sur pied le service Jeunesse—J'écoute. Le gouvernement a effectivement apporté une contribution dans une certaine mesure, mais il sait que cet organisme national a besoin de fonds fédéraux. Il ne s'agit pas pour le gouvernement du Canada de contribuer régulièrement. Il pourrait accorder une subvention à cet organisme pour lui permettre de poursuivre ses activités.

• (1740)

La population canadienne est déjà au fait de ce que la députée propose dans sa motion. Je présume que nous tous qui sommes sincères lorsque nous disons souhaiter faire quelque chose pour les enfants devons conclure que cette motion est acceptable quant à sa forme, à son contenu et à sa substance.

Un psychologue pour enfants des États-Unis a dit: «Dans la société que nous avons créée, la notion d'enfance est menacée d'extinction. En effet, l'enfant d'aujourd'hui est devenu l'innocente victime d'un stress épouvantable, qui découle de changements sociaux rapides et ahurissants et d'attentes toujours plus élevées.»

Dans notre société en perpétuel mouvement, nous avons réalisé d'énormes progrès dans les techniques permettant de faire face à l'évolution des exigences du marché du travail. Comme cela arrive la plupart du temps lorsque des progrès sont réalisés dans un domaine, on néglige habituellement d'autres domaines. Malheureusement, les enfants de la terre et, oui, les enfants de notre pays, sont victimes de cette négligence.

On pourrait très facilement prétendre que les enfants ont été privés de leur jeunesse. Les enfants ont besoin de temps pour grandir, pour apprendre, pour rire et pour se sentir libres. Cependant, la société d'aujourd'hui a imposé à nos enfants des problèmes sociaux qui ne font que retarder leur croissance et leur développement. Entre autres problèmes de ce genre, mentionnons les sévices corporels, l'exploitation sexuelle, le suicide, les fugues, le rapt d'enfants, la négligence, l'exploitation pornographique, la prostitution, les troubles émotionnels et psycholo-